



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 07 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 03 mars 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 4 494 834,88 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 50,42 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 4 494 834,88 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 674 571,59	1 573 768,85	1 789 722,53
012	Charges de personnel	2 184 632,50	2 098 245,08	2 152 448,24
014	Atténuation de produits	46 633,00	46 633,00	43 500,00
65	Autres charges gestion courante (subventions - indemnités élus)	251 929,87	238 011,96	236 690,11
66	Intérêts d'emprunts + ICNE	18 400,00	16 183,70	16 900,00
67	Charges exceptionnelles	650,00		12 650,00
	SOUS TOTAL DÉPENSES	4 176 816,96	3 972 842,59	4 251 910,88
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	131 000,00	120 513,02	120 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	17 000,00		17 000,00
	SOUS TOTAL DÉPENSES	4 324 816,96	4 093 355,61	4 388 910,88
023	Virement à la section d'investis.	48 976,15		105 924,00
	TOTAL DÉPENSES	4 373 793,11	4 093 355,61	4 494 834,88

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
70	Produits Serv. Ventes Directes	361 863,27	409 736,67	384 486,56
73	Contributions directes	2 832 350,00	2 780 880,32	2 812 277,00
74	Dotations, subventions	737 000,00	890 196,86	756 500,00
75	Autres produits de gestion courante	22 136,02	95 044,16	84 537,88
76	Produits financiers (intérêts parts sociales)		1,80	
77	Produits exceptionnels	1 000,00	4 845,87	300,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
013	Atténuation de charges	69 500,00	84 326,20	
	SOUS-TOTAL RECETTES	4 023 849,29	4 265 031,88	4 038 101,44
042	Opérations d'ordre entre section travaux en régie	0,00		0,00
	SOUS-TOTAL RECETTES	4 023 849,29	4 265 031,88	4 038 101,44
002	Excédent antérieur reporté	349 943,82	349 943,82	456 733,44
	TOTAL RECETTES	4 373 793,11	4 614 975,70	4 494 834,88

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 concernant les ménages :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.62 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.99 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 11.15 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 091 919 €.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat sont estimées à 406 000 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine

familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement :

	OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	BP 2024 + RAR 2023	Réalisé	RAR 2024	BP 2025
	OPERATION 13 HOTEL DE VILLE	24 496,04	3 980,23	10 548,14	5 900,00
	OPERATION 14 ECOLES	136 078,02	82 592,31	47 956,31	9 700,00
	OPERATION 15 BATIMENTS DIVERS	28 346,27	16 413,67	361,39	23 100,00
	OPERATION 16 EQUIPEMENTS SPORTIFS	151 960,96	139 517,10	1 259,76	1 500,00
	OPERATION 17 ESPACES VERTS	5 000,00	892,45		2 500,00
	OPERATION 18 AIRES DE JEUX	2 000,00			19 500,00
	OPERATION 19 CIMETIERES	45 366,00	33 336,00	366,00	
	OPERATION 20 FORET	0,00			
	OPERATION 21 AMENAGEMENT VOIRIE	27 436,00	7 104,12	10 394,40	11 700,00
	OPERATION 22 CANTINE				
	OPERATION 23 CLSH	43 600,00	43 568,70		
	OPERATION 24 VERGER				
	OPERATION 25 RESIDENCES VERTES				
	OPERATION 26 MAISON DES JEUNES				
	OPERATION 27 GOLF HABITAT				
	OPERATION 28 CENTRE SOCIOCULTUREL	8 101,60	8 097,60		1 000,00
	OPERATION 30 FERME BELIN	20 000,00			
	TOTAL OPERATIONS	492 384,89	335 502,18	70 886,00	74 900,00
Chapitres	Libellés	BP 2024 + RAR 2023	Réalisé	RAR 2024	BP 2025
20	Frais d'études				5 000,00
	TOTAL CHAPITRE 20	0,00	0,00	0,00	5 000,00
21	Matériel-Mobilier-Terrain	4 810,91	1 046,94	963,00	33 250,00
	TOTAL CHAPITRE 21	4 810,91	1 046,94	963,00	33 250,00
23	Travaux divers				
	TOTAL CHAPITRE 23				
26	Titres de participation				
	TOTAL CHAPITRE 26	0,00	0,00	0,00	0,00
	OPERATIONS FINANCIERES				
001	Déficit d'investissement				39 733,65
16	Remboursement du capital de la dette	193 026,09	193 026,09		190 324,00
040	Opérations d'ordre entre sections travaux en régie				
041	Opérations d'immobilisation				
	TOTAL DEPENSES	690 221,89	529 575,21	71 849,00	343 207,65
				415 056,65	

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2024 + RAR 2023	Réalisé	RAR 2024	BP 2025
	EQUIPEMENT				
13	Subventions d'investissement	296 336,00	150 475,73	46 696,00	17 550,00
	OPERATIONS FINANCIERES				
10	FCTVA + taxe d'aménagement	35 200,00	39 643,07		10 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				64 886,65
16	Emprunts nouveaux		500,00		
040	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	131 000,00	120 513,02		120 000,00
021	Virement Section Fonct.	48 976,15			105 924,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				
024	Produits des cessions				50 000,00
041	Opérations d'immobilisation				
	SOUS-TOTAL RECETTES	511 512,15	311 131,82	46 696,00	368 360,65
001	Solde d'exécution de la section d'investis.reporté	178 709,74	178 709,74		
	TOTAL RECETTES	690 221,89	489 841,56	46 696,00	368 360,65
				415 056,65	

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants

Hôtel de Ville

Ecoles

Bâtiments divers

Espaces verts

Aires de jeux

Aménagements voirie

Centre socioculturel

Divers

Renouvellement matériel informatique

Matériel d'éveil

Etudes cours d'écoles

Outillage atelier

Aménagement intérieur crèche

Matériel divers

Plantation

Remplacements buts

Renouvellement jeux

Panneaux événements

Panneaux de rues

Sujets de Noël

Mise en sécurité du four

Mobilier ergonomique

Parcelles forestières

Véhicule électrique

Audit énergétique

d) Les subventions d'investissements prévues

Un montant de 17 550 euros est attendu pour l'aménagement intérieur de la crèche, pour les travaux des vestiaires de foot, et pour l'achat d'un bureau électrique ergonomique.

III. La dette

Evolution prévisionnelle de la dette au 1^{er} janvier :

2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 422 854	1 624 702	2 076 149	2 403 334	2 221 555	2 039 195

Montant du capital restant dû	Taux moyen des intérêts	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 039 195	0,52 %	10 ans et 6 mois	17 ans	10

IV. Les principaux ratios au 01/01/2025

Dépenses réelles de fonctionnement / population

= 819,53 € (moyenne nationale des communes de même strate = 1055 €)

Produit des impositions directes / population

= 401,60 € (moyenne nationale des communes de même strate = 588 €)

Recettes réelles de fonctionnement / population

= 775,22 € (moyenne nationale des communes de même strate = 1270 €)

Dépenses d'équipement brut / population

= 35,52 € (moyenne nationale des communes de même strate = 363 €)

Encours de dette / population

= 391,48 € (moyenne nationale des communes de même strate = 782 €)

Dotations globales de fonctionnement / population

= 77,94 € (moyenne nationale des communes de même strate = 157 €)

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

= 50,42 % (moyenne nationale des communes de même strate = 56,40 %)

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

= 110,43 % (moyenne nationale des communes de même strate = 89,60 %)

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

= 4,58 % (moyenne nationale des communes de même strate = 28,60 %)

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

= 50,50 % (moyenne nationale des communes de même strate = 61,60 %)

Fait à Pulnoy, le 07 avril 2025

Le Maire,
M. OGIEZ